

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018**

Délibération n°: DL50/2018

Objet : Autorisation
d'utilisation des crédits
d'investissement sur le
budget privé 2019

DATE DE CONVOCATION

Le 13/12/2018

EN EXERCICE : **41**
PRESENTS : **21**
VOTANTS : **21**

L'an deux mil dix-huit,

Le jeudi 20 décembre 2018,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. AMBROISE (titulaire – CPS)
- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- M. BINICK (titulaire – CCHVC)
- M. BOYER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- Mme DARMON Monique
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire – CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire – CPS)
- M. MARTIN (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire – CPS) ;
- M. PANCIATICI (titulaire – CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VALENTIN (titulaire – CPS)
- Mme VIALA (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)

Absents excusés :

M. ADRAS (titulaire – CPS) ; M. BARSANTI (titulaire – CPS) ; M. BERNARD (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. BONNET (titulaire – CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire – CPS) ; M. CAHAREL (titulaire – CPS) ; M. CARRE (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DA SILVA (titulaire – CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; M. OSSENI (titulaire – CPS) ; M. PAGE (titulaire – CPS) ; M. PELLETANT (titulaire – CPS) ; M. PONS (titulaire – CPS) ; M. ROS (titulaire – CPS) ; Mme VON EUW (titulaire – CCHVC) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Louis BINICK est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération DL50/2018
Autorisation d'utilisation des crédits d'investissement sur le budget privé 2019

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la délibération n°DL23/2016 du 6 juin 2016 relative à la création du budget annexe M4 ;

Vu le Budget Primitif adopté par délibération n° DL11/2018 en date du 27 mars 2018,

Vu la note de présentation,

Considérant que le Comité syndical doit autoriser l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2019 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2019 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite de 62 500 €.

Précise que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019 lors de son adoption.

Section Investissement Dépenses	Budget 2018	Montant des crédits anticipés
20 – Immobilisation Incorporelle	50 000.00	12 500.00
21 – Immobilisation corporelle	400 000.00	0.00
23 – Immobilisation en cours	6 147 471.40	50 000.00
Total dépenses investissements	6 597 471.40 €	62 500.00 €

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **27 DEC. 2018**

Affichée le : **28 DEC. 2018**